

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.102

L'An deux Mille Six, le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 septembre 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DAVID-COURTIN
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET

ABSENTS -EXCUSES : M. BUJARD, Mme DURAND, M. FAVRE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	30

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Personnel Territorial : Modification du Tableau des Effectifs de la Ville annexé au Budget Primitif de l'Exercice 2006.

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé de compléter le tableau des effectifs de la Ville annexé au Budget Primitif de l'exercice 2006, comme suit :

GRADES OU EMPLOIS TITULAIRES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>				
Agent Technique Principal et Qualifié	C	49	42	
<u>SECTEUR SOCIAL</u>				
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1° Classe	C	3	2	
<u>SECTEUR CULTUREL</u>				
Assistant spécialisé d'Enseignement Artistique	B	8	7	3 postes à 15/20° 1 poste à 6/20°
<u>POLICE MUNICIPALE</u>				
Chef de Police Municipale	C	1	0	
Brigadier Chef Principal	C	1	0	
Brigadier / Brigadier Chef	C	5	3	
Gardien Principal	C	13	7	

Poste en application du décret du 29 Octobre 1936 (cumul d'emplois publics)

	<u>Catégorie</u>	<u>Secteur</u>	<u>Rémunération</u> Rémunération horaire en fonction de l'indice détenu dans l'administration d'origine	
Assistant d'Enseignement Artistique	B	Culturel		2 heures hebdomadaires en Chant Choral

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

de compléter le tableau des effectifs de la Ville annexé au Budget Primitif de l'exercice 2006 comme suit :

GRADES OU EMPLOIS TITULAIRES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>				
Agent Technique Principal et Qualifié	C	49	42	
<u>SECTEUR SOCIAL</u>				
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1° Classe	C	3	2	
<u>SECTEUR CULTUREL</u>				
Assistant spécialisé d'Enseignement Artistique	B	8	7	3 postes à 15/20° 1 poste à 6/20°
<u>POLICE MUNICIPALE</u>				
Chef de Police Municipale	C	1	0	
Brigadier Chef Principal	C	1	0	
Brigadier / Brigadier Chef	C	5	3	
Gardien Principal	C	13	7	

Poste en application du décret du 29 Octobre 1936 (cumul d'emplois publics)

	<u>Catégorie</u>	<u>Secteur</u>	<u>Rémunération</u> Rémunération horaire en fonction de l'indice détenu dans l'administration d'origine	
Assistant d'Enseignement Artistique	B	Culturel		2 heures hebdomadaires en Chant Choral

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 Octobre 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT